MODALITES D'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS JUILLET ET AOUT 2020

Le protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement du 18 juin 2020 impose certaines mesures.

Avant le départ pour l'accueil, les parents sont invités à prendre la température de l'enfant. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

1. Fonctionnement

L'accueil aura lieu à l'Accueil de Loisirs de 7h00 à 9h30. Un animateur sera présent au portail pour accueillir les enfants. Les parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'Accueil de Loisirs. Pour limiter le brassage des enfants, l'algéco sera réservé aux enfants nés en 2010, 2011, 2012 et 2013 et le centre sera réservé aux 2014, 2015 et 2016. Il ne sera donc pas possible de proposer un petit déjeuner. Par contre, vous pouvez donner à votre enfant un complément alimentaire qu'il prendra dans sa salle.

Comme pour le temps scolaire, les parents devront fournir le repas dans un sac isotherme avec gourde et couverts. Le réchauffage des plats n'est pas possible. Les enfants déjeuneront dans l'enceinte de la cantine. Des créneaux horaires seront aménagés pour éviter le brassage des groupes.

Possibilité de venir chercher l'enfant à partir de 17 heures jusqu'à 19 heures.

Les activités extérieures seront privilégiées. Par contre, aucune sortie en minibus ou en car ne sera organisée.

Les enfants nés en 2009 seront accueillis à l'Espace Jeunes sauf pendant la période de fermeture du 3 au 21 août (inscription possible à l'Accueil de Loisirs). Les enfants nés en 2017 pourront être accueillis du 24 au 31 août.

2. L'hygiène et la sécurité

- ✓ les enfants se laveront les mains à l'arrivée à l'Accueil de Loisirs, avant et après le repas, avant et après les activités, après le passage aux toilettes. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.
- √ les adultes porteront un masque.
- ✓ Le nettoyage et la désinfection des sanitaires, des sols, des surfaces les plus fréquemment touchées seront réalisés au minimum une fois par jour.

3. Suspicion ou cas avéré de covid-19

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant conduira à son isolement dans une salle dédiée et au port d'un masque. Les parents sont avertis et doivent venir le chercher. L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.